



Saisie de meubles par huissier

Par **Lorane**, le **05/04/2013** à **16:32**

Bonjour

Je viens de recevoir un courrier d'un huissier qui est in joignable au téléphone disant qu'il va venir saisir mes meubles à défaut de règlement au trésor public d'une dette de 7500 €. Mais il n'indique aucune date à laquelle il doit venir faire cette saisie, et le trésor public de Toulouse à qui je dois l'argent est in joignable lui aussi à cause d'un problème technique, je ne peux donc pas leur proposer un échelonnement de paiement. J'ai très peur que l'huissier vienne lundi matin avant que j'aie pu joindre le trésor public.

Est-ce normal qu'aucune date ne soit prévue pour cette saisie mobilière? Étant bénéficiaire du RSA et n'ayant donc que 417 € par mois, qu'est-ce que l'huissier a le droit de me prendre et de me laisser comme meubles?

Par **FRANCK34**, le **05/04/2013** à **17:21**

BONJOUR

L'huissier ne peut pas vous prévenir pour qu'il n'y ait pas de bagarre

une barre en fer à l'intérieur et personne ne peut entrer !

Ne vous montrez pas

ensuite l'huissier ne peut pas tout saisir, il doit vous laisser des meubles

pour connaître la liste exacte

<http://www.fbIs.net/procedure-d-execution.htm>

Par **palmer**, le **05/04/2013** à **22:10**

Bonjour,

Le RSA est insaisissable, on ne peut pas vous le prendre. l'huissier va peut être se déplacer pour cette somme (pas sur) mais ne trouvera jamais pour 7500€ de meubles saisissables à moins que vous avez des meubles d'époque Louis XV .

Par **FRANCK34**, le **06/04/2013** à **08:23**

Palmer a raison sur la saisine des meubles

les meubles saisis et vendus ne couvrent souvent pas les frais de vente !